

# Réunion du Conseil Municipal

## Du 25 juillet 2024 à 21 heures

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq juillet à 21 heures, l'assemblée régulièrement convoquée le 18 juillet 2024, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la mairie sous la présidence de Pierre CHASSANG, Maire.

Sont présents : Pierre CHASSANG, André FARGES, Adeline CHASSANY, Serge DUMAZEL, Claude PORTAL, Mickaël COMBES, Pierre-Baptiste FABRE, Olivier GUILBOT, Cécile MONTEIL

Sont absents : Laurent SALSON, excusé, Gaëtan CHASSANY,

Secrétaire de séance : Adeline CHASSANY

### Ordre du jour

- Cartographie eau et assainissement
- Aménagement de deux logements dans un corps de ferme : demande de subvention auprès de Saint-Flour communauté
- Acquisition de la parcelle cadastrée A 770 à M. Gérard BIGOT
- Acquisition de la parcelle cadastrée A 309 à M. et Mme Laurent CHASSANY
- Location du garage de la maison de Bezenchat
- Zone FRR : exonérations de fiscalité locale
- Identification des zones d'accélération des énergies renouvelables
- Questions diverses

#### ➤ Approbation du compte rendu de la dernière séance.

[Le conseil approuve le compte rendu de la séance du 12 avril 2024.](#)

(Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0)

#### ➤ Cartographies eau et assainissement

Le maire rappelle que Saint-Flour Communauté porte une étude d'état des lieux sur l'eau et l'assainissement dans la perspective d'une prise de compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;

Dans le cadre de cette étude, une prestation de cartographies est mise en œuvre afin de compléter l'état des lieux des réseaux d'eau et d'assainissement présents sur notre territoire.

Le rendu sera un plan informatique exploitable par tout logiciel SIG.

Saint-Flour Communauté bénéficie d'un financement de l'agence de l'eau à hauteur de 50 %, il ne restera à la charge de la commune que les 50 % restant soit 1 794.43 € sur la base de la négociation conclue avec l'entreprise retenue à savoir ACDEAU.

Le maire propose au conseil de réaliser ces cartographies (celle de l'assainissement étant nécessaire pour le diagnostic assainissement).

Si accord il sollicite l'autorisation de signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage déléguée, de l'opération de prestation de cartographies des réseaux AEP et assainissement avec Saint-Flour Communauté.

*Le conseil autorise le maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage déléguée.*

(Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Aménagement de deux logements dans un corps de ferme : demande de subvention auprès de Saint-Flour communauté**

Par délibération du conseil communautaire en date du 4 juillet 2022, Saint-Flour Communauté a mis en place un fonds de concours communautaire, à destination de ses communes membres pour la réhabilitation de logements locatifs communaux.

Ce dernier peut être attribué à hauteur de 20% du montant HT plafonnés à 25 000 € HT soit une aide de 5 000 € par logement dans la limite d'un dossier par commune et par an.

Le maire rappelle le projet d'aménagement de deux logements dans le corps de ferme à Bezenchat estimée à 397 723.35 € HT.

Il sollicite du conseil municipal l'autorisation de le demander ce fonds de concours.

*Le conseil autorise la maire à demander ce fonds de concours.*

(Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Acquisition de parcelles à M. Gérard BIGOT**

Le maire rappelle au conseil municipal le projet d'acquisition des parcelles de terrain cadastrées A 770, A667 et A669 d'une contenance totale de 3 726 m<sup>2</sup> situées au Peuch appartenant à M. Gérard BIGOT.

Il précise que ces acquisitions constituent une véritable opportunité pour la commune de disposer de réserve foncière pour la construction d'habitations.

Il indique que le propriétaire céderait ces parcelles au prix de 5€ le m<sup>2</sup> à savoir 18 630.00 € les frais de notaire étant à la charge de la commune.

Il propose au conseil de se prononcer sur l'opportunité de ces acquisitions et d'en valider les conditions.

*Le conseil se prononce pour l'acquisition de ces 3 parcelles et en valide les conditions.*

(Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Acquisition de la parcelle cadastrée A 309 à M. et Mme Laurent CHASSANY**

*Adeline CHASSANY quitte la salle et ne participe pas ni au débat ni au vote.*

Le maire rappelle au conseil municipal le projet d'acquisition de la parcelle de terrain cadastrée A 309, située à Bezenchat, appartenant à M. et Mme Laurent CHASSANY, afin de réaliser un accès au terrain à bâtir, acheté récemment par la commune aux consorts GASTAL.

Il indique que les propriétaires sont d'accord pour vendre cette parcelle au prix forfaitaire de 1800 €, les frais de notaire étant à la charge de la commune.

Il propose au conseil de se prononcer sur l'opportunité de cette acquisition et d'en valider les conditions.

*Le conseil se prononce pour l'acquisition de cette parcelle et en valide les conditions.*

(Pour : 8, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Location du garage de la maison de Bezenchat**

Ajourné

➤ **Zone FRR : exonérations de fiscalité locale**

La réforme des zones de revitalisation rurale (ZRR), fixe un nouveau zonage appelé « France Ruralités Revitalisation » (FRR), entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2024 et applicable à l'ensemble des collectivités du département.

Le maire fait savoir qu'il est possible de délibérer, avant le 1<sup>er</sup> octobre pour une application à compter de l'année suivante pour une exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des immeubles situés en zone France Ruralités Revitalisation rattachés à un établissement remplissant les conditions requises pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1466 G du code général des impôts.

Il demande au conseil s'il souhaite mettre en place cette exonération.

*Le conseil décide de mettre en place cette exonération de taxe foncière.*

(Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Identification des zones d'accélération des énergies renouvelables**

Le maire rappelle que conformément à la loi, une concertation du public préalable à l'identification des zones d'accélération des énergies renouvelables a été effectuée du 18 mars au 19 avril 2024.

Il fait savoir qu'il y a lieu maintenant d'identifier les zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables, en tenant compte des arguments du public portés sur le registre mis à leur disposition en mairie.

Il fait savoir que ce zonage sera soumis à l'avis du Parc Naturel Régional de l'Aubrac avant délibération définitive.

*Le conseil décide :*

- *de créer une zone photovoltaïque sur toitures existantes et à venir sur l'ensemble du territoire de la communal ;*
- *de ne pas créer de zone éolienne ;*
- *de ne pas créer de zone photovoltaïque au sol.*

(Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0)

### ➤ Questions diverses

- Prévoir des travaux à la maison de la Mourache : fenêtres, isolation, cuisine.
- Parcelle communale derrière le four du Pouget : M. DOLLY est intéressé pour l'acheter. Voir récupération des eaux pluviales à l'entrée du four du Pouget qui se déversent vers la maison de M. DOLLY

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire,  
Pierre CHASSANG

André FARGES

Adeline CHASSANY

Serge DUMAZEL,

Claude PORTAL,

Mickaël COMBES,

Pierre-Baptiste FABRE,

Olivier GUILBOT,

Laurent SALSON,  
(Absent excusé)

Gaëtan CHASSANY,  
(Absent)

Cécile MONTEIL